

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE  
DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES**

**Préambule :**

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 du 2 juin au 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au Journal officiel le 6 août 2021. Jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

La période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 2 juin au 15 novembre 2021. Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

A la demande de la préfète des Landes sur la situation sanitaire, l'avis du 26 août dernier est complété ce jour, pour mieux prendre en compte les dernières données et tendances, considérant les mesures de restrictions particulières prises par arrêté préfectoral qui arrivent à leur terme le 31 août 2021.

**Les indicateurs épidémiologiques dans le département des Landes témoignent toujours d'une circulation virale du Sars-Cov2 toujours active, mais dans une dynamique de moindre contamination qui se confirme chaque jour :**

Sur la base des données produites par Santé publique France au 26 août 2021 (semaine 33 : 16 au 22 août) et au 30 août 2021, la situation épidémiologique se traduit pour les Landes :

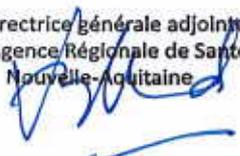
- Par un taux d'incidence élevé, puisqu'il s'établit au 30 août 2021 à 117 pour 100.000 habitants, au-delà de la graduation des différents seuils : situation normale caractérisée avec un taux d'incidence < 20, point d'attention entre 20 et 50, et niveau élevé > 50 ;

- Ce niveau d'incidence élevé concerne toutes les classes d'âge, les plus touchées restant les 15-44 ans (taux d'incidence de 258 / 100.000 habitants) ;
- Toutefois, bien que le taux d'incidence reste élevé, les indicateurs de surveillance virologique sont en faveur d'un ralentissement de la circulation du Sars-Cov2, avec une baisse du taux d'incidence et du taux de positivité, en parallèle d'une activité de dépistage toujours très élevée. Le taux d'incidence était en effet de 222/100.000 habitants en semaine 31, 190 en semaine 32, 148 en semaine 33, 117 aujourd'hui. Le taux de positivité est descendu sur les mêmes semaines de 4,9 à 2,8 % et il s'établit à 2,4 % aujourd'hui.
- Au niveau territorial, deux établissements publics de coopération intercommunale enregistrent des taux d'incidence supérieurs à 200 / 100.000, la communauté de communes de Marenne-Adour-Côte-Sud et celle d'Aire-sur-l'Adour. Toutefois, les niveaux de circulation du virus dans les deux Communautés d'Agglomération sont en baisse progressive, au-dessous du niveau de 200 cas / 100.000 habitants : le Grand-Dax est à 151, contre 157 en semaine 32 et 175 en semaine 31. La Communauté d'Agglomération de Mont-de-Marsan est à 148, contre 201 en semaine 32 et 222 en semaine 31 ;
- Le nombre de clusters est en baisse : 14 clusters au 30 août 2020, au lieu de 24 en semaine 33 ;
- **L'impact sur le système hospitalier reste modéré. Les hospitalisations en soins critiques sont au même niveau qu'en semaine 33, avec 4 patients en service de réanimation ; contre un pic de 7 en semaine 32.**

Considérant ces données épidémiologiques et sanitaires, et même si les indicateurs de surveillance virologique sont en faveur d'un ralentissement de la circulation de Sars-Cov2, une vigilance doit être maintenue afin de freiner la propagation du virus.

Au-delà des mesures de contrôle de l'épidémie (dépistage, tracing, isolement et vaccination), les mesures visant à limiter la circulation du virus, notamment dans les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés, sont fortement recommandés tout au long du mois de septembre, dans un contexte de rentrée scolaire particulièrement propice à cette circulation.

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

  
Véronique BILLAUD